
La démarche de recherche partenariale : conditions et défis du partenariat université-communauté en contexte sénégalais

The partnership research approach: conditions and challenges of university-community partnership in a Senegalese context

Sambou Ndiaye



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/14426>

ISSN : 1992-2655

Éditeur

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Référence électronique

Sambou Ndiaye, « La démarche de recherche partenariale : conditions et défis du partenariat université-communauté en contexte sénégalais », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 13 octobre 2020, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/14426>

Ce document a été généré automatiquement le 13 octobre 2020.



Les contenus de la revue *SociologieS* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

La démarche de recherche partenariale : conditions et défis du partenariat université-communauté en contexte sénégalais

The partnership research approach: conditions and challenges of university-community partnership in a Senegalese context

Sambou Ndiaye

Introduction

- 1 Le partenariat université-communauté constitue, à la faveur de l'affirmation de la troisième mission de l'université – à savoir le service à la communauté – une tendance forte repérable dans la plupart des universités publiques au Sénégal. Toutefois, il reste unilatéral, à tendance sociale et ne semble pas valoriser la co-production voire la co-construction de savoirs avec les communautés, accentuant de fait les risques d'appauvrissement symbolique. Le présent papier cherche à interroger la portée de la recherche partenariale (RP) comme opportunité de co-production d'actions de développement et de co-construction de savoirs entre le milieu universitaire et son environnement. Il part d'une analyse de l'évolution des rapports université-communauté avant de systématiser les fondements paradigmatiques et la valeur ajoutée de la RP. Enfin, à partir du cas du projet de recherche « Alliance de Recherches-Actions Université-Territoires » (ARUT), la réflexion revient sur le processus, les modalités, les conditions et les défis de la RP.
- 2 La méthodologie de recherche s'appuie sur une combinaison entre approche d'étude de cas, revue documentaire et approche historique. L'étude de cas porte sur la démarche de RP expérimentée dans le cadre du projet « Suivre ensemble les services publics d'eau potable dans le Nord » (SENSE) soutenu par l'Union européenne et par l'État sénégalais

dans le cadre de l'appel à projet Programme d'accompagnement des initiatives de la société civile. L'objectif de ce programme était de favoriser l'implication citoyenne dans la gouvernance de l'action publique dans les secteurs clés du développement, particulièrement le secteur de l'hydraulique.

Évolution des rapports université-communautés

- 3 À l'échelle internationale, les traditions de recherche influent sur la relation entre université et communauté. Les influences de John Dewey, de Kurt Lewin ou encore de Paulo Freire renseignent sur un mouvement global de distance critique de la recherche scientifique vis-à-vis de l'Église, de l'État et du marché d'une part et d'autre part, de renforcement de sa visée émancipatrice et transformatrice en positionnant les acteurs non universitaires dans la co-production de connaissances, mais également dans la transformation de la société (TIESS & SAC/UQÀM, 2018). L'expérience du Québec semble être assez innovatrice. Elle démontre que c'est lorsque des dispositifs d'appui spécifique à la recherche partenariale ont été mis en place que ce type de recherche a été notamment promu : le service aux collectivités¹, les Alliances de recherche Universités-Communautés (ARUC), le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ES) ou encore de manière plus récente, le TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire), qui se positionne dans la liaison et le transfert de connaissances entre des organisations de la société civile, des universités et des instances publiques (Fontan, 2010 ; TIESS & SAC/UQÀM, 2018). En France, où cette orientation reste encore timide, certains dispositifs sont expérimentés tels les « Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) » alors que dans plusieurs pays occidentaux, on relève les Boutiques de science (*science shops*) qui ont pour objectif de mettre les connaissances universitaires au service de la société et, plus particulièrement, des organisations sans but lucratif (Piron, 2009). Plus généralement, certaines universités occidentales ont beaucoup misé sur la proximité entre milieu de la recherche et milieu de l'entreprise. Des expériences innovantes ont donné naissance à des dispositifs tels les *clusters*, les milieux innovateurs, les incubateurs, le système productif local (Aydalot, 1986 ; Pecqueur, 2004).
- 4 Au Sénégal, l'évolution historique de l'université permet d'analyser son rapport avec l'environnement. L'Université de Dakar (devenue plus tard Université Cheikh Anta Diop/UCAD) mise en place en 1959 à la veille de l'indépendance, avec pour objectif de former les cadres et intellectuels africains, traduisait le symbole d'un système universitaire extraverti et élitiste, assujetti aux orientations du colonisateur (Léon, 1991). Durant les années 1970, avec la politique d'africanisation du personnel et des programmes, l'université apparut comme un foyer rebelle de remise en cause systématique, expressif du mouvement de Mai 1968 (Gueye, 2017 ; Bathily, 2018). Outre cet engagement dans le mouvement de contestation sociale du mode de régulation post-colonial, l'université au Sénégal n'a pas pu échapper à une perception ambiante qui la décrit comme un milieu cloisonné et isolé revendiquant une connaissance supérieure parce qu'objective et produisant des connaissances peu opérationnalisées. Du fait de la concentration de l'enseignement supérieur dans la capitale Dakar (UCAD, ENEA²), de l'offre de formation déconnectée des réalités parce que calquée souvent sur celle des universités occidentales, l'université pouvait difficilement sortir de cette perception positiviste (Piron, 2017).

- 5 Ce sera à la faveur de la mise en place d'universités au niveau des régions et de la mise en œuvre du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD), que des initiatives innovantes vont se démultiplier autour de la relation université-territoire. En effet, après l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis en 1991, le Sénégal s'est doté d'universités ancrées dans les régions : Université de Thiès, Université Alioune Diop de Bambey, Université Assane Seck de Ziguinchor, Université El Hadj Ibrahima Niasse de Sine Saloum, Université virtuelle du Sénégal dans plusieurs régions. C'est dans ce contexte de densification de la carte universitaire que la réforme de l'enseignement supérieur (2013) va positionner le Service aux communautés comme étant la troisième mission des universités, à côté de la formation et de la recherche. À ce propos, l'état des relations entre université et territoire au Sénégal peut être repéré au moins autour de trois registres.
- 6 Le premier registre fait état de la mise en place de service à la communauté dans la plupart des universités sénégalaises avec comme objet de réaliser diverses activités d'utilité publique au profit des territoires : offre d'emplois souvent non qualifiés aux communautés environnantes, activités citoyennes de reboisement, offre gratuite de services de santé... Par exemple, les activités citoyennes de l'UCAD (ACU) organisent chaque année, depuis près de quinze ans, des activités d'utilité publique dans les territoires de l'intérieur du pays à travers la mobilisation d'étudiants. Au niveau de l'UGB, avant même la mise en place d'une division chargée du service à la communauté, un centre régional de ressources communautaires a été créé en vue de permettre à seize villages environnants de pouvoir bénéficier d'un vaste programme de formation (alphabétisation, éducation à la citoyenneté, TIC...). En outre, une ferme agricole en vue de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes a été initiée. À l'Université de Bambey, des actions soutenues en faveur des communautés sont également notées et s'intègrent dans le cursus de formation des étudiants. À ce propos, l'ESEA semble être la pionnière à travers les projets d'immersion des étudiants dans les communautés qui, au-delà des activités citoyennes, contribuent à la production de connaissances sur les territoires. Il faut relever enfin les séances de vulgarisation de techniques que des chercheurs universitaires déploient dans divers domaines (agriculture, élevage, nutrition, pisciculture, élevage, santé...) dans une logique de transfert technologique. Malgré l'ampleur prise par les activités universitaires de service aux communautés, elles traduisent une relation unilatérale dénotant une approche descendante et humanitaire qui maintient les communautés dans l'attentisme et la dépendance. Souvent, l'action ne provient pas d'une demande des communautés mais bien d'un programme initié par le milieu universitaire. En outre, il reste rare de trouver des mécanismes de suivi de telles interventions, ce qui explique les problèmes de pérennisation et d'appropriation sociale. Par ailleurs, la plupart des services aux communautés semblent souffrir de déficit de ressources humaines, logistiques et financières.
- 7 Le deuxième niveau de relation peut être repéré à travers l'offre de formation des universités qui cherche à être plus pratique et mieux articulée aux potentialités de leur territoire d'implantation. Il s'agit souvent de formations bâties sur la demande du marché et axées sur les compétences dans le cadre du système LMD. Une telle tendance participe de la spécialisation des universités désormais parties prenantes du développement territorial. Elle a été facilitée par la professionnalisation des cursus de formation avec, notamment, la démultiplication des masters et licences professionnels

ainsi que l'ouverture des certificats de compétences. À ce titre, l'implantation d'universités dans cinq régions du pays a largement contribué au renforcement du capital humain territorial à travers les nombreuses opportunités de formation offertes. Toutefois, même si les offres de formation cherchent de plus en plus à s'adapter à la demande du marché ainsi qu'aux potentialités des territoires d'implantation, le degré d'implication des acteurs du secteur privé, de la société civile et des collectivités territoriales dans le processus de confection de ces offres reste encore timide.

- 8 Enfin, le troisième niveau de relation université-territoire met en relief la production de connaissances à travers des processus de recherche engagés par la communauté universitaire dans divers domaines. Toutefois, la plupart de ces recherches n'impliquent pas les communautés, ni dans l'élaboration du projet de recherche, ni dans la validation, encore moins dans la valorisation des résultats. Bâties sur un paradigme positiviste qui place la connaissance universitaire comme la seule valable, les communautés restent confinées au statut d'objet d'études ou de bénéficiaires de services sociaux des universités. Malgré les efforts notés dans l'organisation de séances de restitution/validation en présence des acteurs sociaux, les processus de recherche universitaire n'échappent pas au risque d'appauvrissement symbolique des communautés (Ndione, 1992 et 1994 ; Piron, 2017). En effet, au-delà du fait que ces dernières soient exclues du processus de recherche, des pans entiers de connaissances tacites et du savoir endogène sont dévalorisés au regard des exigences d'objectivité et de distanciation avancées par le positivisme (Brière *et al.*, 2019). Par exemple, les connaissances tacites ou implicites, traduisant le décalage entre ce que nous savons et ce que nous exprimons, restent difficilement formalisables parce qu'expressives de l'expérience, du savoir-faire, de l'intuition, de l'instinct (Polanyi, 1966 ; Lièvre *et al.*, 2012). C'est dire que les connaissances tacites, le savoir endogène, les perceptions et les pratiques des acteurs sociaux, les proverbes, le sens commun, les dictons, le savoir populaire restent encore exclus du processus de connaissance scientifique alors que le chercheur devrait adopter à leur égard une attitude de doute méthodique et non de rejet systématique ou dogmatique (Niang, 2003). Une telle situation reproduit les injustices épistémologiques et traduit une sociologie des absences et des émergences qui se manifeste dans l'accès, la production, la reconnaissance et la valorisation des autres formes de production de connaissances, surtout celles provenant du Sud, ce qui pose un enjeu de justice cognitive (Santos, 2011 et 2016 ; Visvanathan, 2016). Dans ce cadre, les universitaires africains restent particulièrement visés dans la reproduction de cette violence épistémique d'une part, en tant que producteurs de savoirs jugés objectifs et détenteurs d'une autorité épistémique particulière (Godrie & Dos Santos, 2017). D'autre part, au regard de leur cursus de formation fortement ancré dans les universités occidentales, ils semblent avoir beaucoup de mal à résister à l'impérialisme paradigmatique, méthodologique et épistémologique des sciences du Nord prétendues universelles. L'expérience de ATD Quart monde³ dans le croisement de savoirs entre personnes en situation de pauvreté, universitaires et praticiens se révèle particulièrement intéressante pour saisir les asymétries de savoir et de pouvoir ainsi que les enjeux de reconnaissance des autres savoirs (Carrel *et al.*, 2017).

La recherche partenariale : fondements paradigmatiques et valeurs ajoutées

- 9 Jusqu'à présent, les activités de services à la communauté, les recherches universitaires ainsi que l'articulation de l'offre de formation aux potentialités des territoires que déploient les universités sénégalaises n'impliquent pas ou peu les communautés à la co-production de savoirs et subséquemment, ne contribuent point à la valorisation du savoir endogène. C'est pourquoi diverses approches participatives de recherche tentent de promouvoir à des degrés variables la co-production, voire la co-construction de projets de recherche entre milieu universitaire et autres acteurs (communauté territoriale, secteur privé, collectivité territoriale, pouvoirs publics). Prônant un renversement de la posture épistémologique positiviste au profit d'une démocratisation du processus de production du savoir, ces types de recherche valorisent une mise en commun des connaissances, des compétences et des ressources en vue de co-construire de nouvelles connaissances et même dans certaines situations, initier des actions de développement. C'est dire que la recherche conventionnelle où le chercheur réalise seul son protocole de recherche sans implication des cibles est de moins en moins valorisée au regard des attentes et des tendances visant à réduire la distance entre communauté de la recherche et milieux économiques et sociaux. De manière systématique, plusieurs variables différencient recherche participative et recherche conventionnelle : la commande, la finalité, les parties prenantes, la relation sujet/objet, la forme organisationnelle, ou encore l'espace de validation ainsi que la base de généralisation.

Tableau 1 : Comparaison recherche conventionnelle et recherche participative

Variables	Recherche conventionnelle	Recherche participative
Commande	Milieu universitaire	Commande communautaire/territorial/universitaire
Finalité	Finalité académique	Finalité de connaissance et d'action
Parties prenantes	Chercheurs universitaires	Chercheurs, acteurs territoriaux, partenaires, institutions publiques, secteur privé
Relations sujet/objet	Le sujet est neutre et la communauté est objet	L'objet est sujet et le sujet est objet
Forme organisationnelle	Hiérarchique, relations verticales	Gouvernance, relations horizontales
Espace de validation	Milieu universitaire, validité scientifique	Milieu universitaire et social, validité scientifique et sociale
Base de généralisation	À tendance universelle	Au cas par cas

Inspiré de Susman & Evered, 1978.

- 10 Souvent initiée par une demande du milieu facilitant ainsi les conditions d'appropriation future des résultats, la recherche participative cherche à intégrer les acteurs depuis l'élaboration de la problématique, la collecte et l'analyse des données, la valorisation des résultats jusqu'à l'évaluation du processus. Garantissant aux acteurs sociaux une reconnaissance du statut d'acteur dans le processus de production de connaissance, elle constitue pour les différentes parties prenantes une source d'apprentissage, de développement personnel et professionnel, de renforcement/acquisition d'aptitudes et de compétences (Anadon, 2007). Même si elle n'échappe pas aux enjeux de pouvoir et aux logiques d'acteurs, elle offre une opportunité de construction de compromis améliorant le climat de confiance entre les parties prenantes. En outre, elle permet à ces dernières de se rendre compte de l'écart entre le souhaitable et le possible et finalement, des contraintes de l'action publique. Le processus de recherche participative permet au chercheur d'améliorer sa pratique en le rendant plus flexible à d'autres modes d'appréhension du réel tout en incitant les acteurs sociaux à une attitude de questionnement de leurs pratiques. Au plan théorique, l'implication d'acteurs non universitaires au processus de recherche n'a pas débouché sur un bloc monolithique d'approches. En effet, diverses notions sont avancées : recherche action, recherche collaborative, recherche participative communautaire, recherche partenariale.

La recherche-action

- 11 La recherche-action constitue un processus de changement planifié et structuré dans le cadre d'une démarche de résolution d'une situation problématique (primauté à la finalité de changement) alors que la recherche collaborative est plus une démarche cherchant à impliquer diverses parties prenantes dans la co-production de savoir (primauté à la démarche de recherche) (Lewin, 1946 ; Morissette, 2013). Engagée dans une démarche de diagnostic situationnel visant à résoudre une situation problématique, la recherche-action promeut un éclairage réciproque entre action et recherche. Toutefois, même si elle favorise une implication des autres parties prenantes, elle ne semble pas remettre en cause la primauté du chercheur qui définit et contrôle tout le processus de recherche. C'est d'ailleurs en cela que la recherche-action participative se développe de plus en plus.

La recherche participative communautaire

- 12 Très proche de la recherche-action, la recherche participative communautaire constitue une orientation de recherche qui insiste beaucoup sur la centralité que constitue la communauté, à la fois comme partie prenante stratégique, mais également comme destinataire du processus. C'est d'ailleurs en cela qu'elle diffère un peu de la RA en mettant la communauté et non le chercheur au centre de la dynamique, du moment où ce dernier devra se mettre à la disposition des groupes sociaux en vue de les aider à mieux comprendre leur environnement (Budd *et al.*, 2017). En outre, le chercheur devra partager avec les acteurs sociaux les résultats et les bénéfices du processus de recherche. Toutefois, la démarche structurée de changement social planifié est partagée par les deux types de recherche.

La recherche collaborative

- 13 La recherche collaborative, souvent promue dans les facultés d'éducation, est une démarche de collaboration fonctionnelle entre chercheur formateur et praticien professionnel avec comme objectif ultime l'appréhension commune d'un sujet contribuant au développement professionnel des praticiens (Morissette, 2013). L'acceptation et la valorisation de la capacité cognitive du professionnel constituent le point de départ d'un tel processus. C'est pourquoi, contrairement à la RA, dans la recherche collaborative, chercheurs et praticiens ont des responsabilités différentes mais complémentaires. Le degré de contribution des professionnels à la co-construction du processus de recherche est plus affirmé du moment où leur compréhension de la situation structure le projet de recherche (Desgagné, 1997). Cela ne conduit pas nécessairement à l'intervention des praticiens dans toutes les étapes de recherche, leurs responsabilités restant bien différentes de celles des chercheurs. Toutefois, la reconnaissance de cette compétence présente bien des biais épistémologiques à la fois pour le praticien et pour le chercheur qui arrive difficilement à échapper aux pièges de la proximité sociale. Enfin, les acteurs sociaux non professionnels sont souvent absents de la recherche collaborative qui vise surtout à améliorer des pratiques professionnelles.

La recherche partenariale

- 14 La recherche partenariale est une démarche de recherche qui valorise l'implication de plusieurs parties prenantes dans le processus de recherche et de valorisation des résultats. Elle part du postulat selon lequel le chercheur universitaire scientifique n'a pas le monopole de la connaissance et que les acteurs sociaux sont aussi dépositaires de connaissances pratiques tirées de leur vécu. Prenant comme point de départ les besoins réels ressentis par le milieu, la recherche partenariale procède par une mise en commun de connaissances, de compétences et de ressources provenant des parties prenantes en vue de coproduire de nouvelles connaissances et d'initier des actions de développement (ARUC/RQRP, 2007 ; Nolet *et al.*, 2017). C'est en cela qu'elle impose une nouvelle posture épistémologique pour le chercheur. L'aspect utilitaire risque d'aboutir à une vision réductrice et instrumentale de la recherche partenariale assimilée à une recherche opérationnelle devant apporter des solutions à des situations problématiques. Toutefois, elle n'entame en rien les enjeux de co-construction de savoirs et de rapports de pouvoir entre parties prenantes.
- 15 La spécificité de la recherche partenariale peut être appréciée par rapport à sa valeur ajoutée comparée aux autres types de recherche participative. À ce propos, elle s'inscrit comme la RA dans une démarche planifiée et structurée d'analyse et/ou de résolution d'un problème mais reste une démarche de recherche, garantit une plus grande implication des acteurs sociaux dans la co-construction des connaissances et enfin, remet en cause la primauté du chercheur sur les autres parties prenantes du processus. Par rapport à la recherche collaborative, elle partage le souci de co-production de connaissances, mais s'en démarque par le fait qu'elle ne reste pas cloisonnée aux milieux professionnels, ne se limite pas seulement à l'amélioration des pratiques professionnelles et enfin, cherche à allier démarche de recherche et volonté de changement. C'est pourquoi, elle semble être le type de recherche participative le plus achevé en termes d'implication stratégique et opérationnelle des autres parties

prenantes, tout en induisant une posture épistémologique spécifique du chercheur (Bussièrès, 2018).

- 16 Même si la recherche partenariale semble jeter les bases d'un partenariat plus engageant entre université et territoires, elle n'échappe pas aux conflits de savoirs, de logiques et de pouvoir entre les parties prenantes tout en questionnant les dérives militantes du chercheur engagé. Le renversement épistémologique prôné (induisant une perte de pouvoir du chercheur dans le processus de production du savoir) ainsi que les conditions de rencontre et de dialogue d'une démarche de croisement des savoirs universitaires, expérientiels, d'actions et d'engagement étant loin d'être évidents (Laat *et al.*, 2014). En vue d'atténuer de tels risques, Christine Audoux et Anne Gillet (2011) s'appuient sur la perspective théorique de la traduction pour mettre en relief une série d'interactions permettant la mise en réseau d'acteurs, de connaissances, de productions au travers d'une interprétation de langages débouchant sur un sens partagé (Audoux & Gillet, 2011). C'est ainsi que la recherche partenariale constitue une épreuve continue de traduction et de transactions sociales portant sur les identités, les référentiels épistémiques, les logiques d'acteurs, les enjeux d'intérêts, les conflits de statuts et de rôles. C'est la reconnaissance de ces différences et des divergences potentielles réfutant le déni d'altérité qui permet de construire des compromis dynamiques garantissant le cadre du partenariat, chaque partie prenante assumant son identité propre mais tout en s'engageant dans la négociation avec l'autre. C'est le cas par exemple de la phase de problématisation où « l'épreuve des identités » amène beaucoup d'acteurs sociaux à déléguer l'énonciation de la question de recherche aux chercheurs du fait de leurs difficultés à maîtriser certains concepts et certains niveaux de débat. Une telle situation exige une connaissance de l'environnement des autres parties prenantes, leurs sources de motivation et intérêts, mais également un degré d'ouverture et de flexibilité, une capacité de dépassement et de négociation (Audoux & Gillet, 2011).

L'expérience de l'ARUT : processus, modalités, conditions et défis de la RP

- 17 Le projet de recherche-action SENSE visait à étudier les conditions d'un processus inclusif de délivrance et de régulation du Service public de l'eau (SPE) dans un contexte de réforme de l'hydraulique rurale marquée par le transfert de l'exploitation des ouvrages d'une gestion communautaire (assurée par les ASUFOR et ASUREP)⁴ à une délégation de service public assurée par le service privé international. L'une des valeurs ajoutées du projet SENSE se trouve dans la démarche de recherche partenariale qui a mobilisé quatre acteurs stratégiques : l'ONG GRET, l'ARUT UGB, l'ARD de Saint Louis et enfin, la FASUREP⁵. Six étapes allant de l'élaboration du projet de recherche à la valorisation des résultats caractérisent la démarche de l'ARUT.

Un processus négocié d'élaboration du projet de recherche

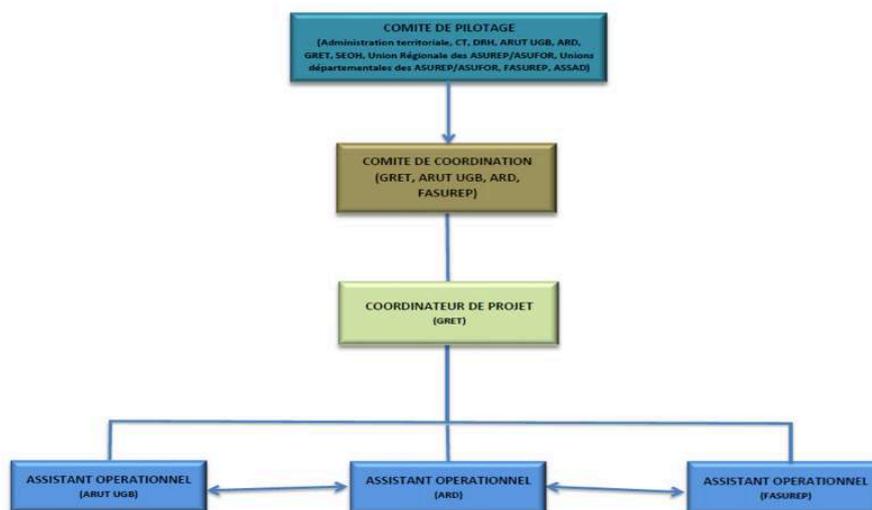
- 18 L'élaboration du dossier de projet a été portée par le GRET et l'ARUT UGB mais partagée avec l'ARD et la FASUREP. La recherche partenariale n'induit pas forcément un même niveau de participation des parties prenantes à toutes les étapes du processus. L'ONG, qui avait déjà capitalisé une riche expérience d'élaboration et de mise en œuvre de

projets financés par l'UE d'une part et, d'autre part, l'ARUT UGB en tant que laboratoire de recherche, semblaient constituer les acteurs les mieux positionnés pour porter le processus d'élaboration du projet de recherche. Toutefois, même si le document de projet a été validé par les quatre parties prenantes avant le dépôt final, la délégation de cette phase aussi stratégique à l'ONG et aux universitaires semble expliquer la position prédominante de ces deux catégories d'acteurs dès l'entame du projet de recherche. Quoiqu'il en soit, après l'acceptation du dossier de projet par l'UE, diverses consultations ont été réalisées auprès d'autres acteurs. C'est ainsi que des rencontres ont été tenues avec l'administration territoriale de la région de Saint-Louis, les services techniques régionaux, le Ministère de l'Hydraulique à travers notamment l'Office des forages ruraux (OFOR). Il reste que l'implication des acteurs institutionnels et techniques après la validation finale du document de projet ne pouvait pas garantir, dans un contexte marqué par une administration souvent cloisonnée à une logique de commandement hiérarchique et une approche techniciste, les conditions d'une appropriation institutionnelle des résultats futurs du processus.

La mise en place de dispositifs de gouvernance du processus

- 19 En vue d'assurer les conditions d'une recherche partenariale, l'ARUT a été structurée autour de trois dispositifs : un comité de pilotage comprenant toutes les parties prenantes liées à l'hydraulique rurale – le ministère de l'hydraulique à travers l'OFOR, l'administration territoriale (région et département), le Service régional de l'hydraulique, le délégué, à savoir l'entreprise « Société d'exploitation d'ouvrages hydrauliques » (SEOH), les associations d'usagers de forage à l'échelle régionale, départementale et zonale, les collectivités territoriales. Chaque partie prenante disposait d'un représentant au niveau du comité de pilotage qui se réunissait deux fois par an en tant qu'instance d'orientation, de suivi des réalisations et de validation des produits.

Figure 1 : Dispositifs de gouvernance de la démarche ARUT



- 20 À côté du comité de pilotage, un comité de coordination est mis en place en vue d'assurer la coordination opérationnelle du projet ainsi que la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités. Le comité est composé des quatre parties prenantes stratégiques. Enfin, l'unité de gestion chargée de la mise en œuvre opérationnelle du projet est assurée par le GRET à travers un coordinateur de projet et des assistants opérationnels au niveau de l'ARUT UGB, de l'ARD et de la FASUREP mobilisés en fonction des activités confiées à leur structure. C'est donc l'action combinée du comité de pilotage, du comité de coordination et de l'unité de gestion du projet qui a garanti l'implication de toutes les parties prenantes au processus de recherche.

La co-construction de la problématique de recherche

- 21 Cette étape fondamentale a donné lieu à un atelier régional regroupant l'ensemble des acteurs nationaux et territoriaux intervenant dans le sous-secteur de l'hydraulique, à côté des quatre acteurs stratégiques du projet. Elle a consisté en la co-construction des questions de recherche, des hypothèses et des résultats attendus des trois sujets de recherche⁶. La restitution des travaux de groupe en plénière a débouché sur la stabilisation consensuelle de la problématique.
- 22 Durant cette phase de problématisation, d'intenses discussions ont été relevées concernant l'objet de recherche, les questions à traiter, ou encore les concepts-clés de la recherche (ARUT, 2019a et b). Par exemple, fallait-il procéder à une évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale ou simplement, étudier les conditions de délivrance et de régulation du service public d'eau ? Les études devraient-elles questionner la pertinence de la délégation de service public ou tout simplement s'aligner sur le cadre déjà défini par l'État ? Devrait-on procéder au diagnostic organisationnel des ASUFOR/ ASUREP et étudier leur degré de performance, ce qui pourrait remettre en cause tout le bien-fondé de la délégation de service public ? En fin de compte, chaque type de questionnement cache des enjeux de positionnement et de logique d'acteurs, expressifs d'une logique de factions : d'un côté, l'OFOR, le délégataire et l'ONG GRET insistent sur le principe de l'alignement, à savoir respecter le cadre stratégique déjà défini par l'État autour de la délégation de service public et éviter de donner l'impression que la recherche voudrait remettre en cause l'option stratégique des pouvoirs publics. D'un autre côté, la FASUREP et les chercheurs de l'UGB semblaient être mus par une volonté de questionner la base paradigmatique et les options stratégiques de la réforme, en vue de faire ressortir les innovations territoriales susceptibles d'améliorer la politique publique de l'hydraulique rurale. Les logiques d'acteurs semblent ainsi être plus accentuées dans un contexte de réforme et de transition où le cadre stratégique reste peu stabilisé.
- 23 Au-delà des questions de recherche, c'est la définition des concepts-clés de l'étude qui ont donné lieu à des confrontations notamment entre l'OFOR, le GRET et l'UGB. Ainsi, les deux premiers acteurs vont réfuter l'utilisation de concepts comme la marchandisation d'un bien commun, ou encore la privatisation du service public de l'eau (SPE) que les chercheurs de l'UGB avançaient pour caractériser la délégation de service public. Sur un autre point, en lieu et place d'ASUFOR et d'ASUREP déjà récusées par l'État dans le cadre de la RHR⁷, il a été proposé de ne retenir que le terme neutre de dispositif de représentation des usagers. Mais les débats les plus intenses ont tourné autour des concepts d'abonné, de consommateur, ou encore d'usager. Le débat a

surtout opposé l'OFOR et les universitaires, les représentants des usagers semblant être loin de saisir la portée de tels enjeux. Finalement, l'atelier retiendra la notion d'usager qui évoque un processus de construction socio-politique d'un agir collectif bâti autour de la nature du service rendu, contrairement à la proposition de l'OFOR qui insistait sur la relation contractuelle personnalisée entre l'abonné et le délégataire. En fin de compte, cette divergence sémantique cachait les visions de chaque acteur, notamment l'acceptation ou non d'un dispositif de représentation des usagers et la place qui lui est conférée dans la délivrance et la régulation du service public de l'eau.

Collecte, exploitation et analyse des données

- 24 La phase de collecte de données s'est déroulée sans difficulté majeure au regard de la forte mobilisation des leaders d'ASUFOR/ASUREP. Elle a été conduite par les enseignants-chercheurs avec des étudiants, recrutés comme assistants de recherche. À la fois l'ARD, le GRET, la FASUREP ont participé à la phase de collecte de données. En vue d'assurer une représentativité géographique de l'échantillon au niveau de la région, un ciblage des sites d'enquête a été opéré à partir de la base de données de l'ARD. Par la suite, la triangulation de diverses échelles d'analyse a permis de couvrir les trois départements de la région, les trois zones agro écologiques (Walo, Diéry et l'axe routier), les sept arrondissements ainsi que 20 communes. C'est sur cette base qu'un échantillon de 381 ménages et de 69 dispositifs d'adduction d'eau a été sélectionné pour l'enquête de terrain. La triangulation des outils a amené l'utilisation de données cartographiques, du système d'information géographique (SIG), des questionnaires, des entretiens semi-structurés, des *focus groups*, de l'observation. Signalons qu'à côté de l'échelle territoriale, le niveau stratégique a été également interrogé (ministère hydraulique, OFOR...), le service régional de l'hydraulique de Saint-Louis, l'administration territoriale, la brigade puits et forages de Ndioum...
- 25 L'utilisation du logiciel *kobo collect* a facilité l'exploitation des données statistiques tandis que l'analyse de contenu a permis de traiter les données qualitatives. Ce sont surtout les chercheurs universitaires avec l'appui des équipes du GRET et de l'ARD qui ont procédé à l'exploitation et à l'analyse des données.

La validation des résultats de recherche

- 26 Le processus de validation des résultats de recherche a connu deux étapes : une validation technique avec le comité de coordination du projet, d'abord et, ensuite, une validation sociale déclinée en séances de restitution au niveau des trois départements de la région. Lors de ces séances, les leaders des ASUFOR/ASUREP, les usagers du SPE, les chefs de villages et autorités coutumières, l'administration territoriale, les organisations de la société civile – notamment les jeunes et les femmes – des personnes ressources locales, ont été conviés. À côté des acteurs territoriaux, l'OFOR avait également mobilisé une équipe technique pour partager des informations et échanger directement avec les populations impactées sur la réforme de l'hydraulique rurale. Durant les ateliers, de vives discussions ont été relevées concernant l'option de la DSP, particulièrement ses conditions de mise en place et de mise en œuvre, ce qui semble traduire le déficit de communication entre l'OFOR et les associations d'usagers. À la suite des trois ateliers départementaux où les résultats de recherche ont été confirmés, un atelier régional de restitution et de stabilisation des consensus fut tenu en vue de

systematiser des propositions régionales pour une réforme inclusive de l'hydraulique rurale. Il s'agissait notamment de propositions co-construites concernant, d'une part, des dispositifs légaux et légitimes de représentation crédible et démocratique des usagers dans la délivrance et la régulation du SPE articulés aux échelles de gouvernance (échelles point d'eau, département et région) et, d'autre part, un cadre de dialogue multi-acteurs légitime et fonctionnel portant à la fois sur la délivrance et sur la régulation du SPE en milieu rural. Enfin, l'atelier a dégagé une feuille de route pour la mise en place et l'accompagnement des dispositifs de représentation des usagers.

La valorisation des produits de la recherche

- 27 Étant une intervention à durée limitée sur deux ans (juillet 2017 - juin 2019), le projet SENSE a été clôturé en mi-juin 2019 alors que les résultats de recherche venaient à peine d'être validés. C'est ce qui explique le fait que le volet valorisation n'a pu être mis en œuvre. Il faut signaler que le retard pris dès le démarrage du projet lié au partage de l'orientation de recherche partenariale, le contexte de transition, le caractère sensible du sujet, la récurrence des conflits de logiques d'acteurs entre les parties prenantes ont beaucoup ralenti la mise en œuvre du projet... toutes choses par ailleurs que prennent peu en charge la plupart des projets de financement de recherche souvent peu outillés pour saisir de telles externalités. En effet, la recherche constante de consensus ainsi que la culture du dialogue caractéristique de la recherche partenariale exigent plus de temps, comparativement à une recherche classique. Malgré toutes ces contraintes, certaines activités de valorisation ont pu être réalisées. Pour l'essentiel, il s'agissait de l'accompagnement technique et logistique de la FASUREP de l'axe Gorom Lampsar : élaboration d'une note de positionnement des comités d'usagers en faveur d'une réforme inclusive de l'hydraulique rurale et du contrôle citoyen de la DSP, mise en place de douze comités d'usagers et constitution de 36 relais communautaires, tenue de séances de renforcement des capacités des relais locaux...
- 28 Toutefois, l'enjeu véritable du projet SENSE était de co-construire une innovation socio-territoriale à partir de l'expérience des comités d'usagers de Gorom Lampsar en vue de la proposer à l'État dans le but de contribuer à une réforme inclusive de l'hydraulique rurale au Sénégal. Au final, les propositions ressorties des résultats de recherche partenariale semblent souffrir d'une faible réceptivité/reconnaissance de la part des pouvoirs publics et ceci malgré l'implication des services du ministère de l'hydraulique durant tout le processus de recherche. Il reste que l'implication tardive de ces services (après dépôt du dossier de projet) ainsi que la culture techniciste prégnante chez les représentants de l'État peu habitués à participer dans les espaces de recherche partenariale, ne pouvaient pas faciliter cette appropriation institutionnelle des résultats de recherche. Des recherches similaires ont confirmé ces défis, en démontrant que les effets cognitifs et politiques des recherches participatives concernent plus les personnes participantes que les institutions et que leur potentiel de changement se situe plus à l'échelle individuelle et micro (Carrel *et al.*, 2017). En fin de compte, la difficulté de l'État sénégalais à reconnaître ou consolider les innovations socio-territoriales, voire à s'en inspirer pour renouveler l'action publique territoriale, reste un fait récurrent déjà constaté (Ndiaye, 2015 et 2019).

Défis et conditions de succès de la recherche partenariale

- 29 L'un des défis du processus de recherche partenariale dans le cadre du projet SENSE peut se résumer ainsi : comment assurer une conciliation équilibrée de logiques multiples provenant d'acteurs divers aux profils asymétriques et disposant chacun de vision et d'intérêts spécifiques par rapport à la réforme de l'hydraulique rurale ? C'est que malgré l'ambition de réduire les symétries entre les quatre parties prenantes stratégiques, subsistaient des différences réelles de niveau de maîtrise de certains enjeux ou de certains débats. Ainsi, malgré la volonté de recherche de compromis, d'intenses discussions concernant l'objet de recherche, certains concepts-clés, les questions à traiter ainsi que certains résultats semblaient traduire la persistance des logiques d'acteurs. À ce propos, l'implication des acteurs sociaux dans la co-construction des propositions semble osciller entre domination technique des chercheurs et culture institutionnelle hiérarchique des pouvoirs publics. De manière plus systématique, le conflit entre les référentiels épistémiques des diverses parties prenantes a beaucoup influé sur les étapes de problématisation et de validation des résultats de recherche. Entre le chercheur s'appuyant sur des données probantes issues de la recherche, le leader des usagers s'appuyant sur son vécu expérimental et son savoir tacite et enfin, les acteurs technico- institutionnels mettant en avant la puissance publique ainsi que le code technique, le débat demeure complexe sur lequel des référentiels épistémiques devrait guider le processus de recherche. Le différentiel de cultures, de temporalités (temps de recherche/temps des autres acteurs) et de ressources entre les parties prenantes remet en cause une vision populiste de la recherche partenariale qui oscille entre coopération et conflits. Sur un autre plan, la reconnaissance sélective des résultats de recherche par les parties prenantes ainsi que le filtrage de l'information transmise par les mandataires suggèrent l'importance de disposer d'un médiateur externe capable de prévoir et de gérer les sources d'incertitude ou de conflit. Partie prenante stratégique durant tout le processus, les chercheurs universitaires ne pouvaient pas assurer une telle position. C'est pourquoi, c'est une personne ressource externe au processus et témoignant d'une grande maîtrise du domaine ainsi que d'un riche parcours professionnel qui a été mobilisée pour aider à la gestion des inconforts et des sources de tension dans le cadre de la recherche partenariale.
- 30 Toutefois, la reconnaissance de la recherche partenariale comme un espace de transaction sociale qui n'exclut pas les positions asymétriques des acteurs, la reconnaissance des divergences, des sujets en débats en misant plus sur le compromis que sur le consensus et enfin, la possibilité pour les parties prenantes de faire défection durant le processus, ont beaucoup aidé à réduire les zones de tension perceptibles durant tout le processus. Enfin, le défi relatif à la maîtrise de la durée de la recherche au regard des exigences en investissement intellectuel, en conciliation de logiques, en recherche de compromis, reste un enjeu de taille qui rend difficile le respect des délais surtout dans le cadre de projets de recherche à durée limitée, d'autant plus que la participation intermittente et discontinue de certains mandataires oblige à de récurrents retours en arrière en vue de les mettre à niveau, ce qui a beaucoup retardé le processus.
- 31 Certains défis spécifiques ont particulièrement interpellé les enseignants-chercheurs. Il s'agit notamment de la difficulté d'une part, à maîtriser les langues nationales ainsi que

le code culturel en toile de fond du mode de penser, d'agir et d'être des acteurs sociaux et d'autre part, à retrouver un équilibre entre la distance objective et la proximité/sensibilité sociale par rapport aux acteurs sociaux. S'y ajoute le fait qu'au regard des attentes de ces derniers, le risque est grand de réduire le chercheur à un consultant chargé de proposer des solutions opérationnelles par rapport à des problèmes. Ici, subsiste un risque de conflits de rôles et de statuts notamment au niveau des chercheurs, du fait de la confusion entre les attentes des autres parties prenantes et les fonctions du chercheur dans le cadre d'une recherche partenariale. Le risque, c'est que toute la dynamique de problématisation et d'analyse ou d'identification concertée des pistes de recommandations risque d'être contrôlée par le chercheur, compromettant de fait le processus partenarial recherché. Toutefois, le chercheur n'est pas le seul à disposer de compétences techniques : parmi les acteurs sociaux, il est possible de trouver des personnes-ressources averties ou des individus ayant des compétences techniques et intellectuelles qui leur permettent d'être au même niveau de compréhension des enjeux que les acteurs universitaires. Sur un autre plan, le chercheur lui-même n'est pas que chercheur, il actualise un ensemble de perceptions et reste quelque part, un citoyen.

- 32 Du point de vue des acteurs sociaux, le défi de disposer de représentants légitimes maintenant le lien avec leurs mandants en faisant valider en amont leurs propositions et en aval leur avis, a marqué tout le processus. À ce propos, la reconnaissance des savoirs endogènes et de la position de sujet dans le cadre de processus de recherche devrait amener les organisations de la société civile à assurer les conditions de gouvernance démocratique en garantissant une représentation légitime redevable envers leurs mandants. C'est durant les séances de restitution départementale qu'a été constaté le déficit de démocratie interne et de redevabilité sociale entre les leaders et les usagers, du fait du déficit d'informations. Par ailleurs, le caractère pluriel des acteurs sociaux, tant du point de vue de leurs caractéristiques intrinsèques, logiques, visions, formations, intérêts et positions, n'autorise pas à les appréhender comme une entité sociale homogène. Par ailleurs, la difficulté pour les projets de recherche partenariale à continuer le processus jusqu'à la valorisation des résultats de recherche explique le sentiment de frustration des acteurs sociaux qui espéraient que le projet allait aboutir à une révision de la réforme et à une reconnaissance de la position stratégique des dispositifs de représentation des usagers. Finalement, l'expérience de l'ARUT démontre que la valorisation de certains résultats de recherche partenariale dépasse le cadre strict du projet de recherche, du moment où leur reconnaissance voire leur institutionnalisation dépend des pouvoirs publics.
- 33 En fin de compte, même si le projet de recherche revendiquait un ancrage dans la recherche partenariale, l'expérience de l'ARUT renseigne sur le fait que les conditions structurelles de déploiement de la recherche partenariale ne sont pas encore réunies au Sénégal, rendant ainsi difficile son application pour une recherche à durée limitée. En effet, le projet n'a pas abouti à une co-production d'actions tandis que la co-construction de connaissances préconisant des conditions inclusives de délivrance et de régulation du service public d'eau souffre d'un déficit de reconnaissance/valorisation institutionnelle par les pouvoirs publics. Avec l'expiration du projet de recherche et la marginalisation institutionnelle des dispositifs de représentation des usagers, les résultats de l'ARUT dans le cadre du projet SENSE devront attendre un contexte plus favorable, démontrant ainsi que la recherche- action ou la recherche

participative communautaire semblent avoir plus de chance d'être expérimentées que la recherche partenariale en contexte sénégalais.

- 34 Malgré tous ces défis, la recherche partenariale reste bien possible si certaines conditions sont remplies. À un premier niveau, la consolidation et la dissémination des expériences balbutiantes de recherche partenariale appellent un cadre institutionnel et stratégique plus favorable à travers notamment des dispositifs d'appui et des lignes de financement spécifiquement dédiés ainsi qu'une plus grande reconnaissance à la fois institutionnelle et académique pour ce type de recherche. L'ouverture des pouvoirs publics à des propositions émanant d'autres sphères constitue une exigence pour faciliter la valorisation des résultats de recherche partenariale dans l'amélioration des politiques publiques, ce qui implique une culture institutionnelle plus partenariale et moins dirigiste chez les agents de l'administration à la fois centrale et territoriale. À un second niveau, la démarche de recherche partenariale ne peut se faire sans reconnaissance des capacités cognitives et du pouvoir d'influence des acteurs sociaux dans les différentes étapes du processus de recherche, mais également sans reconnaissance de la valeur heuristique des savoirs endogènes. À ce propos, la reconnaissance des acteurs sociaux comme détenteurs de savoir spécifique qui devra être soumis à un protocole méthodologique rigoureux d'une part et d'autre part, le refus de prendre pour acquis le savoir universitaire et professionnel en adoptant à leur égard une posture de doute méthodique, constituent des gages de garantie minimale pour une démarche de croisement de savoirs.
- 35 D'autres conditions ont trait à l'engagement volontaire et durable d'enseignants-chercheurs accompagnés d'une masse critique de professionnels déjà formés à la démarche, la collaboration soutenue avec des organisations de la société civile décidées à questionner leurs pratiques, l'existence de dispositifs de gouvernance suggérant une codirection des instances décisionnelles entre chercheurs universitaires et représentants des autres parties prenantes, une meilleure connaissance de l'environnement de chaque partie prenante, de ses sources de motivation et intérêts, une culture du partenariat appréciable à travers une volonté de mise en commun des ressources, compétences et savoirs de toutes les parties prenantes, la capacité de dialogue, ou encore le degré d'ouverture et de flexibilité. Dans le cadre du processus de recherche partenariale, il reste nécessaire de co-construire le projet de recherche, de bien clarifier et de bien partager dès le début l'objet, la démarche, les conditions du partenariat ainsi que les résultats attendus. Un point d'attention devra être apporté à la validation consensuelle et à la valorisation des résultats, ce qui appelle une adaptation du temps des partenaires au temps demandé par la recherche partenariale au regard de l'importance de prendre du temps pour se connaître et construire des liens de confiance. Enfin, la reconnaissance des divergences et des conflits permet d'éviter de tomber dans des façades consensuelles ; la présence durant tout le processus d'un médiateur externe ayant suffisamment de compétences et de légitimité pouvant aider à atténuer les sources de tensions et d'incompréhension.

Conclusion

- 36 Les relations que l'université entretient avec son milieu et la société en général résultent d'un processus historique spécifique qui rend compte finalement de la vision et des missions que les pouvoirs publics lui confèrent. Malgré leurs tares

consubstantielles liées à leurs conditions d'émergence, les universités publiques au Sénégal ont commencé à marquer leur empreinte territoriale avec la réforme de l'enseignement supérieur et la démultiplication d'universités en région. À ce propos, les relations soutenues que la plupart d'entre elles entretiennent avec les territoires peuvent être appréciées à travers la mise en œuvre d'activités d'utilité publique, d'offres de formations de plus en plus articulées à la demande du marché et aux potentialités des territoires et enfin, de processus de production de connaissances. Toutefois, victimes des apories du positivisme débouchant ainsi sur la reproduction d'injustices épistémiques en direction des communautés, ces activités n'impliquent pas ou peu les communautés pour la co-construction de savoirs, ne contribuent point à la valorisation du savoir endogène et enfin, ne traitent pas les acteurs sociaux comme dépositaires de savoirs appropriables par le milieu universitaire. C'est en cela que la démarche de recherche partenariale pourrait offrir des opportunités à la fois pour les universités et pour les communautés d'expérimenter des processus de co-construction de savoirs et de co-production d'actions de développement, en misant sur certains aspects tels la finalité du processus de recherche, l'origine de la demande ou le point de départ du processus, le rejet du primat du chercheur sur les autres parties prenantes, la valorisation des savoirs endogènes ou tacites, la mise en place de dispositif de gouvernance du processus...

- 37 Toutefois, les expériences balbutiantes de recherche partenariale au Sénégal à l'image de ARUT UGB, semblent être plus proches du paradigme de recherche-action au regard des déficits de reconnaissance institutionnelle et académique, révélateur d'un cadre stratégique peu approprié avec notamment l'absence de dispositif d'appui et de lignes de financement spécifiquement dédiées. La conciliation des différences de référentiels épistémiques, de cultures, de temporalités et de ressources révélatrices des logiques d'acteurs, la difficulté à réduire l'asymétrie des parties prenantes et à respecter les délais, l'instrumentalisation du processus et des résultats à travers une appropriation sélective, les déficits de représentation légitime et démocratique des acteurs sociaux, la faible valorisation des produits de la recherche constituent également autant de contraintes à l'expérimentation de la recherche partenariale. Des efforts sont attendus des universités confrontées à des contraintes budgétaires et à un déficit de vision stratégique et de dispositif spécifique dédié au partenariat avec le milieu. Du point de vue des partenaires, les conditions d'appui semblent être peu ouvertes à assumer les implications liées à la démarche de recherche partenariale en termes notamment de temps nécessaire pour aller jusqu'à la valorisation des résultats de recherche. Malgré de tels défis, des conditions gagnantes en vue de consolider les démarches de recherche partenariale existent à l'instar de la reconnaissance des savoirs endogènes, des capacités cognitives et du rôle des acteurs sociaux dans les différentes étapes du processus de recherche, l'engagement d'une masse critique d'enseignants-chercheurs réinterrogeant le fondement épistémologique des universités, l'implication des organisations de la société civile et enfin, la volonté des universités à faire partie des acteurs stratégiques de leur territoire d'implantation et à justifier leur mission de service public.

BIBLIOGRAPHIE

- ANADÓN M. (2007), *La Recherche participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- ARUC/RQRP (200), *La Recherche partenariale : le modèle de l'ARUC-ES et du RQRP-ES*, UQÀM.
- ARUT (2019a), « Perception des usagers sur le service public d'eau potable et degré de connaissance de la réforme de l'hydraulique rurale », Projet de recherche SENSE.
- ARUT (2019b), « Étude des dispositifs de représentation des usagers en contexte de délégation de service public d'eau », Projet de recherche SENSE.
- AUDOUX C. & A. GILLET (2011), « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques*, n° 43, Pratiques, analyses et enjeux de la recherche partenariale [En] <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques>
- AYDALOT P. (1986), *Les Milieux innovateurs en Europe*, Paris, Éditions Économica/GREMI.
- BATHILY A. (2018), *Mai 1968 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie. Le Sénégal cinquante ans après*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- BRIÈRE L., LIEUTENANT-GOSSELIN M. & F. PIRON (2019), *Et si la Recherche scientifique ne pouvait pas être neutre ?*, Québec, Éditions sciences et bien commun.
- BUDD H. & R. TANDON (2017), *La recherche participative communautaire et les Objectifs de développement durable*, Laboratoire d'idées de la Commission canadienne pour l'UNESCO.
- BUSSIÈRES D. (2018), *La recherche partenariale. D'un espace de recherche à la co-construction de connaissances*, Thèse de doctorat en sociologie, UQÀM.
- CARREL M., LOIGNON C., BOYER S. & M. DE LAAT (2017), « Les enjeux méthodologiques et épistémologiques du croisement des savoirs entre personnes en situation de pauvreté, praticien.ne.s et universitaires : retours sur la recherche ÉQUIsantÉ au Québec », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 1, n° 49, p. 119-142.
- DESGAGNÉ S. (1997), « Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 2, pp. 371-393.
- FONTAN J.-M. (2010), *Alliance de recherche universités-communautés et Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale*, Québec, Chantier de l'économie sociale.
- GODRIE B. & M. Dos Santos (2017), « Inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance », *Sociologie et sociétés*, vol. 49, n° 1, pp. 7-31.
- GUEYE O. (2017), *Mai 1968 au Sénégal : Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical*, Paris, Éditions Karthala.
- LAAT M., BOYER S., HUDON C., GOULET É. & C. LOIGNON (2014), « Le croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté. Une condition nécessaire pour une société du savoir inclusive », *Goble, Revue internationale d'études québécoise*, Les enjeux du modèle des sociétés du savoir tels qu'ils sont vécus au Québec, vol. 17, n° 2, pp. 69-91.
- LÉON A. (1991), *Colonisation, enseignement et éducation. Étude historique et comparative*. Paris, Éditions L'Harmattan.

- LEWIN K. (1946), « Action Research and Minority Problems », *Journal of Social Issues*, vol. 2, n° 4, pp. 34-46.
- MORRISSETTE J. (2013), « Recherche-action et recherche collaborative : quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 2, pp.35-49.
- NDIAYE S. (2015), « La reconstruction de l'Afrique au XXIème siècle : la perspective des innovations socio-territoriales », dans GAHAMA J. (dir.), *L'Afrique et les défis du XXIème siècle. Les perspectives de l'Afrique au XXIème siècle*, Dakar, Éditions du CODESRIA, pp. 23-41.
- NDIAYE S. (2019), « Politique publique et dynamiques territoriales de développement local. 1960-2012 », dans TOURÉ EL-H. (dir.), *Pilotage des politiques publiques au Sénégal. 1960-2012*, Paris/Dakar, Éditions L'Harmattan/CODESRIA/CEPOD, pp. 117-150.
- NDIONE E. S. (1992), *L'Économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*, Dakar/Paris, Enda Graf Sahel/Éditions Karthala.
- NDIONE E. S. (1994), *Réinventer le présent. Quelques jalons pour l'action*, Dakar, Enda Graf Sahel.
- NIANG A. (2003), « La science, l'homme de science et le social : l'implication cognitive et éthique dans l'entreprise scientifique », *Revue sénégalaise de sociologie*, n° 6, pp.7-46.
- NOLET A.-M., COUSINEAU M.-M., MAHEU J. & L. GERVAIS (2017), « L'interdépendance dans la recherche partenariale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 29, n° 1-2, pp. 271-287.
- PECQUEUR B. (2014), « Esquisse d'une géographie économique territoriale », *L'Espace géographique*, vol. 43, n° 3, pp. 198-214.
- PIRON F. (2009), « Les boutiques de science », dans PION L. & F. PIRON (dir.), *Aux sciences, citoyens ! Expériences et méthodes de consultation sur des enjeux scientifiques de notre temps*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- PIRON F. (2017), « Méditation haïtienne : répondre à la violence séparatrice de l'épistémologie positiviste par l'épistémologie du lien », *Sociologie et sociétés*, vol. 49, n° 1, pp. 33-60.
- POLANYI M. (1966), *The Tacit Dimension*, Chicago, University of Chicago Press.
- RIX-LIÈVRE G. & LIÈVRE P. (2012), « La dimension "tacite" des connaissances expérientielles individuelles : une mise en perspective théorique et méthodologique », *Management international/International Management/Gestión Internacional*, vol. 16, pp. 21- 28.
- ROY M. & P. PRÉVOST (2013), « La recherche-action : origines, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de la gestion », *Recherches qualitatives dans les sciences de la gestion. De la tradition à l'originalité*, vol. 32, n° 2, pp. 129-151.
- SANTOS B. DE SOUSA (2011), « Épistémologies du Sud *Études rurales*, Le sens du rural aujourd'hui, n° 187, pp. 21-50.
- SANTOS B. DE SOUSA (2016), *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer.
- SUSMAN G. I. & R. D. EVERED (1978), « An Assessment of the Scientific Merits of Action Research », *Administrative Science Quarterly*, vol. 23, n° 4, pp. 582-603.
- TIESS & SAC/UQÀM (2018), *La Construction des connaissances. L'expérience du service aux collectivités de l'UQÀM*.
- VISVANATHAN S. (2016), « La quête de justice cognitive », PIRON F. et al. (dir.), *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*, Québec,

Éditions science et bien commun [En ligne] <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1>

NOTES

1. Au Canada et en Europe, le SAC de l'UQAM semble bien constituer une expérience pionnière inspirant beaucoup d'universités engagées dans le partenariat avec les communautés : <https://sac.uqam.ca>
2. École nationale d'économie appliquée devenue École supérieure d'économie appliquée.
3. La charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, élaborée par ATD Quart monde (2006), offre à ce propos d'intéressantes pistes.
4. Respectivement : Association des usagers de forages et Association des usagers du réseau d'eau potable.
5. Le GRET est une ONG française de développement international, l'ARUT est l'Alliance de Recherche-actions Université Territoires, l'ARD est l'Agence régionale de développement, la FASUREP est la Fédération des associations d'usagers de réseaux d'eau potable.
6. Étude n° 1 : « Perception des usagers sur le service public d'eau potable et degré de connaissance de la réforme de l'hydraulique rurale » ; Étude n° 2 : « Étude des dispositifs de représentation des usagers en contexte de délégation de service public d'eau » ; Étude n° 3 : « Étude du cadre de dialogue multi-acteurs autour du service public d'eau ».
7. Respectivement Association des usagers de forages, Association des usagers de réseau public d'eau et enfin Réforme de l'hydraulique rurale.

RÉSUMÉS

Cet article porte sur la tendance généralisée des universités publiques au Sénégal à développer des relations soutenues avec les communautés et territoires environnants à travers la mise en œuvre d'activités d'utilité publique, d'offre de formations articulées aux potentialités des territoires d'implantation et enfin, de processus de production de connaissances. Toutefois, cette relation reste unilatérale et hiérarchique et conduit souvent à un appauvrissement symbolique des communautés du fait de son fondement positiviste. C'est pourquoi l'article cherche à convoquer les fondements paradigmatiques ainsi que les valeurs ajoutées de la démarche de recherche partenariale (comparativement aux autres formes de recherche participative) en vue de reconfigurer de manière plus équilibrée les relations entre université et communautés/territoires. Une étude de cas dans le cadre du projet de recherche « Alliance de Recherche-actions Université-Territoires (ARUT) » servira de terrain d'analyse en vue d'analyser les modalités et les défis de la recherche partenariale.

This contribution focuses on the widespread trend of public universities in Senegal through the implementation of activities of public utility, offering articulated training to and finally, knowledge production processes. However, this relationship remains unilateral and hierarchical and often leads to a symbolic impoverishment of communities because of its positivist bases. Therefore, the contribution questions the paradigmatic foundations as well as the added value of

partnership research approach (compared to other forms of participatory research) in order to balance the relationship between universities and communities in the interaction of knowledge generation. The case study within the scope of the research project of “Action-Research Alliance University-Territories” (ARUT) will provide the basis for analysis with a view to analysing the modalities, conditions and challenges of partnership research.

El procedimiento de la investigación colaborativa: condiciones y desafíos de la colaboración universidad-comunidad en el contexto senegalés

Esta contribución versa sobre la tendencia generalizada de las universidades públicas senegalesas a desarrollar relaciones sostenidas con las comunidades y territorios circundantes, mediante la ejecución de actividades de utilidad pública, la oferta de formaciones que cuadran con el potencial de los territorios de asentamiento y procesos de producción de conocimientos. Sin embargo, esta relación sigue siendo unilateral y jerárquica y conduce a menudo a un empobrecimiento simbólico de las comunidades a causa de su fundamento positivista. Por eso, nuestra contribución intenta evocar los fundamentos paradigmáticos así como los valores añadidos del procedimiento de la investigación colaborativa (en comparación con otras formas de investigación participativa) para reconfigurar de manera más equilibrada las relaciones entre universidad y comunidades/ territorios. Un estudio de caso en el marco del proyecto de investigación “Alianza de investigación-Acciones Universidad-territorios (ARUT en francés)” servirá de terreno de análisis de las modalidades y los desafíos de la investigación colaborativa.

INDEX

Palabras claves : investigación colaborativa, universidad, territorio, servicio a la comunidad, Senegal

Mots-clés : recherche partenariale, université, territoires, services aux communautés, Sénégal

Keywords : partnership research, university, territories, services to communities, Senegal

AUTEUR

SAMBOU NDIAYE

Enseignant chercheur (sociologie), Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal - sambou.ndiaye@ugb.edu.sn